

**+M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI  
LE 31 MAI 2011**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trente et unième jour du mois de mai deux mille onze, à treize heures trente (13h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Serges Lafrance, maire d'Henryville.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

13h30            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1441-05-11      Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1 - Ajout du point 1.3.2 : Demande d'exemption du paiement de la taxe à l'enfouissement relativement aux déchets générés par les inondations.
- 2 - Ajout du point 1.3.3 : Répartition du surplus de la Partie III.
- 3 - Ajout du point 2.1.4 : ClicSÉCUR : Inscription et désignation des responsables des services électroniques.
- 4 - Ajout du point 2.2.3 : Demande aux Forces canadiennes d'intervenir pour l'enlèvement des sacs de sable suite aux inondations.
- 5 - Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1442-05-11      Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 3 mai 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0 URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2011-358-1**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2011-358-1 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. En l'occurrence, ce règlement modifie la grille d'usage du règlement de zonage par l'ajout de spécifications plus sévères en ce qui a trait aux habitations érigées en vertu de l'article 40 de la LPTAA. Les conditions sont les suivantes: a) Le propriétaire de l'immeuble doit être un producteur agricole au sens de la Loi; b) Le terrain, à l'exception de la superficie résidentielle, doit être utilisé à des fins de culture au sol; c) L'immeuble ne possède pas de superficie jugée rentable pour l'agriculture.

**1.1.2 Règlement de contrôle intérimaire**

**A) Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire concernant l'implantation d'éoliennes sur tout ou une partie du territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu. Cette initiative est préconisée en considération de l'évolution future de la filière énergétique notamment quant aux changements technologiques. En l'occurrence, le Conseil de la M.R.C. pourrait intégrer des dispositions variables au schéma d'aménagement et de développement en ce qui concerne les distances séparatrices et ce, en fonction de l'évolution technologique d'infrastructures reliées aux éoliennes. Ce processus fait par ailleurs suite à la résolution de contrôle intérimaire entérinée par le Conseil le 11 mai 2011.

**1.2 Développement économique**

**1.2.1 FDR - Priorisation des projets**

La CRÉ Montérégie Est sollicite le Conseil de la M.R.C. afin de prioriser les projets déposés dans le cadre de l'obtention d'une aide financière du Fonds de développement régional. Ce dossier sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 8 juin 2011.

**1.2.2 Pacte rural 2007-2014 - Demandes d'aide financière**

**A) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire -  
Mise à niveau des installations servant aux organismes communautaires**

La municipalité de Mont-Saint-Grégoire a déposé un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le tout relativement à la mise à niveau des installations servant aux organismes communautaires. Ce dossier a fait l'objet d'analyse par l'agent de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil prévue le 8 juin 2011, le comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agent de développement rural se réunira pour émettre les recommandations quant à ce projet.

**B) Festival de pyrotechnie Saint-Alex en feux -  
Événement «Festival de pyrotechnie Saint-Alex en feux»**

Le Festival de pyrotechnie Saint-Alex en feux a déposé un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le tout relativement à l'événement «Festival de pyrotechnie Saint-Alex en feux». Ce dossier a fait l'objet d'analyse par l'agent de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil prévue le 8 juin 2011, le comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agent de développement rural se réunira pour émettre les recommandations quant à ce projet.

### **1.2.3 OTCHR - Rencontre**

Préalablement à la séance ordinaire du 8 juin 2011, les membres du Comité administratif réservent une période de 35 minutes à la directrice générale de l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu. Cette dernière traitera des faits saillants et états financiers de 2010, du bilan de la participation de l'OTCHR à l'International des Montgolfières 2010 et des grandes lignes du plan d'action 2011.

### **1.2.4 Mise en œuvre de la Politique culturelle**

#### **A) Art [o] - La ruée vers l'art**

Il est porté à l'attention des membres du Comité administratif qu'un pamphlet publicitaire a déjà été distribué sur le territoire relativement au projet la Ruée vers l'art. Ce dernier ne fait pas état de la M.R.C.. Considérant qu'une aide financière a été accordée à l'organisme Art [o] dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique culturelle et ce, spécifiquement pour le volet publicitaire du projet, les membres du Comité administratif demandent de s'enquérir auprès de l'organisme à l'effet de connaître quels sont les supports de publicité autres que radiophoniques ou journalistiques qui seront préconisés. À suivre.

#### **B) Ballet Classique du Haut-Richelieu - Contestation de décision**

Suite aux recommandations du comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu, la demande d'aide financière pour la création d'un site web formulée par le Ballet Classique du Haut-Richelieu n'a pas été acceptée. L'organisme soumet qu'il répond aux critères d'admissibilité dans le cadre de la mise en œuvre de ladite politique soulevant que le Musée du Haut-Richelieu a déjà bénéficié d'une aide financière de la M.R.C. pour la réalisation de son site web. Les membres du Comité administratif demandent d'acheminer une lettre soulignant aux représentants de l'organisme que le respect des critères rend l'organisme admissible à l'évaluation d'une subvention pouvant lui être accordée ce qui ne signifie pas qu'une telle subvention soit accordée automatiquement conformément à l'article 4 des critères pour l'obtention d'une aide financière. Les membres du Comité administratif soulignent également que cet organisme a déjà bénéficié d'aides financières issues de la mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu.

### **1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles**

#### **1.3.1 AGA de Compo-Haut-Richelieu inc. - Délégation**

Les membres du Comité administratif recommandent la nomination de M. Gilles Dolbec, préfet, ou en son absence, le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, à titre de "fondé de pouvoir" dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2011 de Compo-Haut-Richelieu inc..

#### **1.3.2 Exemption de taxe à l'enfouissement - Déchets générés par les inondations**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une exemption du paiement de la taxe à l'enfouissement pour les déchets générés par les inondations. Par ailleurs, même si un pourcentage de 75 à 90% des dépenses est remboursé par la Sécurité civile, une somme reste à être assumée par les municipalités déjà aux prises avec des dépenses hors standard provoquées par les inondations.

#### **1.3.3 Répartition du surplus non affecté de la Partie III**

Les membres du Comité administratif suggèrent de répartir une partie du surplus non affecté de la Partie III aux municipalités assujetties à la compétence de la M.R.C. en matière de gestion intégrée des matières résiduelles et ce, pour un montant de 300 000\$. Des chèques seraient émis au prorata des unités de collectes établies pour l'année 2011. Cette initiative aidera les municipalités à assumer les coûts exceptionnels à envisager pour la collecte et l'élimination des déchets générés par les inondations.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 juin prochain.

**2.1.2 Portefeuille d'assurances - Renouvellement**

Le directeur général soumet que le montant facturé annuellement par la MMQ n'est pas connu à ce jour. Ce dernier devrait être connu sous peu puisque le renouvellement est fixé au 15 juin.

**2.1.3 CDC Haut-Richelieu / Rouville - Demande d'aide financière**

Les membres du Comité administratif réfèrent à chacune des municipalités la demande d'aide financière de la CDC Haut-Richelieu / Rouville.

**2.1.4 «ClicSÉQR» -  
Inscription et désignation des responsables des services électroniques**

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMROT a modifié les accès électroniques des municipalités, lesquelles sont regroupées au sein du site «ClicSÉQR» du ministère du Revenu du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription et la désignation d'utilisateurs sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE;**

1443-05-11

Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'inscription de la M.R.C. du Haut-Richelieu au site «ClicSÉQR» du ministère du Revenu du Québec;

**DE** déléguer Mme Joane Saulnier, directeur général, à titre de représentant autorisé;

**DE** déléguer Mme Joane Saulnier et Mme Manon Dextraze à titre de responsables de services électroniques.

ADOPTÉE

**2.2 Fonctionnement - Divers**

**2.2.1 Séances de travail**

Les membres du Comité administratif recommandent d'établir de nouvelles dates de rencontre pour les séances de travail reportées à cause des inondations, le tout concernant l'uniformisation de la réglementation appliquée par la Sureté du Québec et l'administration des surplus. Les membres échangeront quant à leur disponibilité préalablement à la séance ordinaire du 8 juin 2011.

**2.2.2 Municipalité de Mont-Saint-Grégoire -  
Pavage des accotements de la Route 104**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire afin que le ministère des Transports du Québec procède au pavage des accotements de la Route 104 (rang Chartier) lors des travaux de réfection qui interviendront au cours de l'été 2011.

**2.2.3 Forces canadiennes - Enlèvement des sacs de sable suite aux inondations**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander aux Forces canadiennes d'intervenir pour l'enlèvement des sacs de sable suite aux inondations.

**3.0 COURS D'EAU**

**3.1 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud - Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Georges-de-Clarenceville et Venise-en-Québec - Octroi de contrat**

Suite à l'obtention de soumissions, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux de réparation requis aux stations de pompage de la Rivière du Sud et octroyer le contrat à la firme Pompex inc..

**3.2 Rivière du Sud, branches 4 et 6 - Saint-Alexandre**

**A) Autorisation aux travaux**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 4 et 6 de la Rivière du Sud.

**B) Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Excavation C.M.R. inc. pour les travaux prévus dans les branches 4 et 6 de la Rivière du Sud, pour un montant total de 41 319,06\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.3 Ruisseau Hood, branche 4 - Mont-Saint-Grégoire - Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans la branche 4 du Ruisseau Hood, pour un montant total de 60 672,48\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.4 Rivière du Sud-Ouest, branche 37 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville - Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans la branche 37 de la Rivière du Sud-Ouest, pour un montant total de 55 955,11\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux. Le directeur général souligne que la soumission de la firme Wilfrid Laroche excavation au montant de 46 803,98\$ n'a pas été jugée conforme puisque la déclaration du soumissionnaire exigée dans le cadre de l'application de la Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil de la M.R.C. en 2010 n'a pas été assermentée.

**3.5 Ruisseau Hood, branche 15 - Mont-Saint-Grégoire - Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Excavation C.M.R. inc. pour les travaux prévus dans la branche 15 du Ruisseau Hood, pour un montant total de 26 015,91\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux. Le directeur général souligne que la soumission de la firme Wilfrid Laroche excavation au montant de 21 953,92\$ n'a pas été jugée conforme puisque la déclaration du soumissionnaire exigée dans le cadre de l'application de la Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil de la M.R.C. en 2010 n'a pas été assermentée.

**3.6 Ruisseau Barbotte, branche 6 - Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans la branche 6 du Ruisseau Barbotte, pour un montant total de 31 668,29\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux. Le directeur général souligne que la soumission de la firme Wilfrid Laroche excavation au montant de 26 407,82\$ n'a pas été jugée conforme puisque la déclaration du soumissionnaire exigée dans le cadre de l'application de la Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil de la M.R.C. en 2010 n'a pas été assermentée.

**3.7 Rivière du Sud, branche 27 - Saint-Sébastien -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans la branche 27 de la Rivière du Sud, pour un montant total de 43 390,61\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux. Le directeur général souligne que la soumission de la firme Béton Laurier inc. n'est pas conforme puisque les pages du bordereau de soumission n'ont pas été initialées et la déclaration du soumissionnaire exigée dans le cadre de l'application de la Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil de la M.R.C. en 2010 n'a pas été signée. Également, en recalculant les différents items du bordereau de soumission, la soumission se chiffre à 44 172,03\$ au lieu de 40 824,34\$.

**3.8 Rivière du Sud, branche 44 - Saint-Sébastien -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans la branche 44 de la Rivière du Sud, pour un montant total de 42 782,25\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.9 Canal du rang des Côtes - Henryville -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux prévus dans le Canal du Rang des Côtes, pour un montant total de 38 785,76\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.10 Grand Ruisseau, branche 3 et Pir-Vir, branches 2 et 3 - Saint-Valentin -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Béton Laurier inc. pour les travaux prévus dans la branche 3 du cours d'eau Grand Ruisseau et les branches 2 et 3 du cours d'eau Pir-Vir, pour un montant total de 51 915,68\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.11 Quintin-Pelletier, branche 1 - Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Béton Laurier inc. pour les travaux prévus dans la branche 1 du cours d'eau Quintin-Pelletier, pour un montant total de 14 119,37\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.12 Brunelle - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à faire procéder  
aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

CAPV2011-05-31

**3.13 Cours d'eau Campbell, branche 7 - Sainte-Anne-de-Sabrevois -  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives  
au nettoyage et nomination**

---

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

**APARTÉ Travaux de nettoyage de cours d'eau - Cautionnement**

Les membres du Comité administratif demandent de réduire à 75% les cautionnements d'exécution exigés des soumissionnaires pour la réalisation des travaux de nettoyage de cours d'eau.

**4.0 VARIA**

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1444-05-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la  
M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 31 mai 2011.

ADOPTÉE

---

Gilles Dolbec,  
préfet

---

Joane Saulnier,  
directeur général et secrétaire-trésorier